

Pêche au bar : « La pêche artisanale en danger »

La Commission européenne vient de proposer l'interdiction totale de la pêche au bar dans l'Atlantique Nord, sur le premier semestre 2016, et la limitation, par la suite, des captures de bar à une tonne par mois et par bateau. Le conseil départemental, par la voix de son président Yves Auvinet, désapprouve. « Sous couvert de préserver la ressource halieutique, la Commission européenne porte un coup sans précédent à notre flotte de pêche artisanale, déplore Yves Auvinet. Il faut rappeler que nombre d'artisans pêcheurs dépendent de la pêche au bar à plus

de 80 % de leur chiffre d'affaires sans aucune possibilité de diversification... Une telle décision risque d'entraîner la disparition pure et simple de centaines de bateaux de la flotte de pêche artisanale du littoral atlantique ».

Le département demande au secrétaire d'État chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche, Alain Vidalies, « de tout mettre en œuvre à Bruxelles pour que les intérêts de la pêche française et vendéenne soient sauvegardés et que l'avenir de nos marins pêcheurs soit préservé ».